

Lancée par la Chambre de commerce internationale, la publication *Incoterms* est utilisée dans toute l'Europe pour éviter les malentendus quant aux responsabilités des acheteurs et des vendeurs. Les exportateurs canadiens auraient avantage à se reporter aux définitions et aux procédures décrites dans les publications *Incoterms* et *Guide pour les Incoterms*, que l'on peut se procurer aux adresses suivantes :

CCI Services S.A.R.L.

38, cours Albert 1^{er}

75088 Paris

France

Téléphone : 261-8597

Télex : 650770

Délégations commerciales canadiennes :

1080, Beaver Hall

Bureau n° 1630

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1T2

Téléphone : (514) 866-4334

200, rue Elgin

Bureau n° 301

Ottawa (Ontario)

Canada K2P 2J7

Téléphone : (613) 238-4000

Certificat d'origine. Sauf pour les produits textiles et les vêtements, un certificat d'origine n'est habituellement pas exigé pour les produits importés du Canada. L'importateur peut toutefois l'exiger pour des importations contingentes de certains produits tels les vins, les textiles, etc. Les exemplaires de ce certificat doivent être fournis sur les formulaires courants vendus par les imprimeurs commerciaux. Les certificats d'origine, lorsqu'ils sont requis, doivent habituellement être authentifiés par une Chambre de commerce, un *Board of Trade* ou un autre organisme semblable.